

# Macron veut « vite » un compromis sur la loi immigration

18/12/2023

**EMMANUEL** Macron a tranché : malgré la gifle reçue à l'Assemblée nationale, le projet de loi sur l'immigration poursuivra son parcours en commission mixte paritaire (lire ci-dessous), tandis que le gouvernement est reparti à l'offensive face aux tirs croisés des oppositions au palais Bourbon.

Au lendemain du coup de tonnerre provoqué par le rejet du projet de loi par les députés avant même le début de son examen, le président de la République Emmanuel Macron a fustigé en Conseil des ministres le « cynisme » et « le jeu du pire » des oppositions qui veulent « bloquer le pays ».

« Une fois de plus, vous avez fait le choix délibéré de la compromission avec l'extrême droite.

**ELISABETH BORNE**  
Face aux députés de gauche.

L'exécutif défendra « l'équilibre » du projet de loi, a insisté M. Macron. A cette fin, le gouvernement « convoquera une commission mixte paritaire au plus vite, toujours dans une démarche pour débattre et



→ Les députés RN et Nupes applaudissant, debout, le rejet du projet de loi immigration à l'Assemblée nationale lundi.

chercher un compromis entre la majorité et les oppositions », a déclaré son porte-parole Olivier Véran.

« Il faudra que les LR soient raisonnables en retirant les articles inconstitutionnels. Il faudra aussi que la majorité fasse un pas et accepte en partie ce

qu'elle refusait hier », a renchéri le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, interrogé par la Voix du Nord, à la veille d'un déplacement aujourd'hui à Calais.

Après avoir reconnu son « échec » lundi et présenté sa démission, refusée par M. Ma-

cron, M. Darmanin a voulu montrer qu'il restait à la manœuvre, malgré les appels de la gauche à son départ et les critiques de LR dont les responsables ne veulent plus discuter « avec quelqu'un qui nous insulte en permanence ».

Le gouvernement avait choisi

de faire examiner son projet de loi d'abord au Sénat, le mois dernier. Le texte qui en est sorti penche résolument à droite et réduit notamment les possibilités de régularisations d'étrangers. Le texte du Sénat, « c'est le seul que nous soutiendrons » en CMP, a réaffirmé le prési-

dent de LR, Eric Ciotti, mardi à l'Assemblée nationale.

« Nous avons besoin de solutions, nous avons besoin d'un texte rapidement », a répondu Mme Borne, sur un ton nettement moins véhément que face à la gauche. Pour « un texte qui doit pouvoir trouver une majorité au Sénat comme à l'Assemblée nationale », « la recherche d'un accord reste notre méthode », a assuré la Première ministre au président de LR.

## Préserver la majorité

Mais la remise en cause du volet intégration provoquerait une crise au sein de la majorité.

« Le risque bien sûr, c'est qu'une partie de notre majorité ne soit pas satisfaite de cette version du texte post-CMP », a reconnu Guillaume Kasbarian, président macroniste de la commission des Affaires économiques.

Un compromis ne « doit pas se faire au détriment de l'unité de la majorité », a tenté de rassurer Mme Borne lors d'une réunion devant les députés du camp présidentiel à l'Assemblée nationale.

## Qu'est ce qu'une « commission mixte paritaire » ?

**LA COMMISSION** mixte paritaire, dite CMP, est une commission de représentants des députés et des sénateurs, que le gouvernement peut convoquer en cas de désaccords entre leurs deux chambres sur un projet de loi.

La CMP a alors pour mission de bâtir, à huis clos et sans représentant du gouvernement, un texte de compromis. Et, de fait, elle y parvient dans une large majorité des cas... mais pas toujours.

Cinq questions pour mieux comprendre ce dispositif.

### Quelle sera sa composition ?

Les 14 membres titulaires de la CMP sur la loi immigration ne

sont pas encore connus. Mais il est déjà acquis qu'elle sera composée de sept députés et de sept sénateurs, avec chacun un suppléant, reflétant les équilibres politiques des deux hémicycles.

À l'Assemblée, cela donne depuis le début de la législature : trois députés Renaissance et un MoDem pour le camp présidentiel, un Rassemblement national (RN), un Insoumis et un LR titulaires parmi les oppositions. Sachant qu'un groupe peut céder sa place de titulaire à un suppléant d'une formation alliée.

Au Sénat, dominé par la droite, les LR sont en position de force, avec trois titulaires et un sénateur de leur groupe allié, l'union centriste. Un macro-

niste et deux socialistes complètent le tableau.

### Quels sont les rôles clés ?

Les membres sont désignés par les groupes politiques. En plus des présidents des commissions des Lois - le député Sacha Houlié (Renaissance) et le sénateur François-Noël Buffet (LR) -, l'usage veut que les rapporteurs principaux du texte soient membres des CMP, où ils jouent un rôle clé.

Il s'agirait en l'occurrence du député Renaissance Florent Boudié et des deux corapporteurs sénatoriaux Muriel Jourda (LR) et Philippe Bonnecarrère (centriste).

Les rapporteurs se mettent

d'accord sur des « propositions de rédaction », « soit des rédactions complètes d'articles, soit des bouts d'articles », explique le député socialiste Arthur Delaporte.

Sur le texte immigration, l'Assemblée n'ayant adopté aucun texte en séance, la base de travail sera forcément le texte adopté en première lecture au Sénat, qui avait largement durci la copie initiale du gouvernement.

### Quand se réunira la CMP ?

Le gouvernement a indiqué hier qu'il la convoquerait « au plus vite ». Avant Noël ? « Ce sont encore des discussions que nous avons », a admis le

patron des députés Renaissance Sylvain Maillard.

Certains, comme les députés MoDem, préféreraient prendre le temps de discuter en amont. « Si on se réunit précipitamment, on va à l'échec », pointe aussi Hervé Marseille au Sénat.

### Quid en cas de succès ?

Si la CMP parvient à un texte commun, le gouvernement peut alors décider, ou pas, de le soumettre à des votes finaux successifs dans les deux chambres.

En cas de feux verts des deux côtés, la loi peut être promulguée. Mais si l'une ou l'autre chambre vote contre le compromis, le gouvernement peut

laisser la « navette parlementaire » reprendre son cours.

### Et en cas d'échec ?

Dans ce cas de figure, indique une source parlementaire, « le texte reviendra forcément à l'Assemblée, même si c'est au Sénat qu'il avait été déposé en premier ».

Pour cette « nouvelle lecture », les députés devraient travailler sur la base du texte adopté au Sénat. Sans possibilité d'y ajouter de nouveaux articles, mais avec une large marge de manœuvre pour en supprimer ou en réécrire.